

Séance du 08 septembre 2020

DELIBERATION N° 2020-09-08



ENGAGEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A  
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSULTATION ET  
LE CHOIX DES PRESTATAIRES CHARGES D'ELABORER  
LA REVISION DU SCOT DU BASSIN ANNECIEN –  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*Le huit septembre deux mille vingt, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le quatre août deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de convivialité à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.*

**COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD et Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Eric BARTHÉL, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. François ASTORG, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND,

Procurations : M. François ASTORG titulaire absent, donne procuration à Mme Nora SEGAUD-LABIDI titulaire présente.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Johan PANISSET suppléant de M. Marcel GIANNOTTY titulaire absent ; M. Ludovic BOURGEOUX suppléant de M. René ALLAMAND titulaire absent

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jacqueline CECCON, M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT suppléante de M. François DAVIET titulaire absent ; M. Thomas BIELOKOPYTOF suppléant de Mme Jacqueline CECCON titulaire absente

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Marc PAGET et Michel COUTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Jacques DALEX et Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Marc BRACHET suppléant de M. Jacques DALEX titulaire absent ; M. Michel LUCIANI suppléant de M. Sébastien SCHERMA titulaire absent

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

*Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :*

- Mme Christiane LAYDEVANT suppléante de M. Jean-Claude MARTIN titulaire présent,
- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD titulaire présent,
- Mme Michèle DOMENGE-CHENAL suppléante de Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET titulaire présente,
- M. Pierre-Louis MASSEIN suppléant de M. Antoine GRANGE titulaire présent,
- M. Thierry DEWEIRDY suppléant de Mme Virginie SERAIN titulaire présente,
- M. Bernard FOUQUERE suppléant de M. Jean-François GIMBERT titulaire présent,
- M. Marc ROLLIN suppléant de M. Eric BARITHEL titulaire présent,
- M. Michel PONTAIS suppléant de M. Christian ANSELME titulaire présent,
- M. Sébastien SAVOY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire présent,
- M. Dominique DUBONNET suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent,
- M. Gérard LACHENAL suppléant de M. André SAINT-MARCEL titulaire présent,
- M. Roger DALLEVET suppléant de M. Pierre AGERON titulaire présent,
- M. Henri CARELLI suppléant de M. Michel PASSETEMPS titulaire présent.

\*\*\*\*\*

*Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GRANGE est désigné en qualité de secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle à l'assemblée que le principe de la mise en révision du SCoT du bassin annécien a été validé lors de la réunion du bureau du 13 novembre 2019 et a fait l'objet d'une validation par délibération lors d'un Comité Syndical du 18 décembre 2019 (délibération n°2019-12-03) ; A la suite de quoi, le Comité Syndical du SCoT s'est réuni le 13 février 2020 et a délibéré pour la mise en place proprement dite d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation et le choix des prestataires chargés d'élaborer la révision du SCoT du bassin annécien (délibération n°2020-02-05).

A l'occasion de cette dernière instance, les grandes lignes du cahier des charges ont également été présentées aux élus du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien et se sont inscrites dans cette même délibération n°2020-02-05.

Pour mener à bien la révision de son schéma approuvé le 26 février 2014, le Syndicat Mixte a donc souhaité engager une mission d'AMO pour l'accompagner dans le lancement de cette procédure et dans la sélection du ou des bureaux d'études qui seront chargés de mettre en œuvre concrètement cette révision celle-ci se décompose en trois phases :

- **Première phase** : Préparation de la délibération prescrivant la révision du SCoT
- **Seconde phase** : Montage et rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) du marché de révision du SCoT
- **Troisième phase** : Analyse et jugement des offres

Transversalement, il sera demandé aux prestataires d'assurer la mission de sécurisation juridique des documents qui seront réalisés.

Un appel d'offre ouvert passé en procédure adaptée a été publié le 16 mars 2020 au journal Dauphiné Libéré. L'offre dématérialisée a également été déposée sur le site « MP74 » du 11 mars au 05 mai 2020 inclus.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au Mardi 05 mai 2020 à 12h00. A cette date cinq candidatures ont été déposées par voie dématérialisée au Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien.

A l'issue de l'ouverture des plis il a été constaté que l'ensemble des offres étaient complètes et régulières.

**Concernant cette procédure**, l'analyse des offres a été faite sur la base des critères prévus dans le règlement de la consultation comme suit :

- Valeur technique et références : 60 points (dont 40 points sur la base de la capacité technique et 20 points sur la base des références professionnelles du candidat),
- Prix : 40 points.

Au terme de l'analyse et du classement des offres, il est proposé à l'assemblée délibérante du SCoT du bassin annécien de retenir :

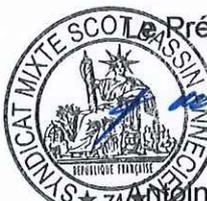
- **L'offre proposée par le groupement AGATE (Agence Alpine des Territoires) – SELARL CDMF – Avocats Affaires Publiques, pour un montant HT de 24 180,00€**

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT,  
LE COMITE SYNDICAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** par 35 voix **POUR**, de retenir l'offre du groupement AGATE – CDMF - Avocats, conformément au classement des offres proposé,

- **AUTORISE** par 35 voix **POUR**, le Président à signer le marché à intervenir entre le Syndicat Mixte du bassin annécien et groupement AGATE (Agence Alpine des Territoires) – SELARL CDMF – Avocats Affaires Publiques, pour un montant HT de 24 180,00€, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent marché.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 08 septembre 2020.

Le Président,  
  
  
Antoine de MENTHON

Devenue exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....  
Le Président,

Antoine de MENTHON

